

**PROJET " INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DE L'ACTION  
CLIMATIQUE (ICAT) "  
EN COTE D'IVOIRE**

Draft  
LVRABLE D

**RAPPORT SUR LA SESSION DE FORMATION,  
DE CONSULTATION ET DE VALIDATION DES  
LIVRABLES SUR LE FINANCEMENT  
CLIMATIQUE Y COMPRIS LES  
INVESTISSEMENTS PUBLICS LIES AU CLIMAT**

# Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

## Rapport sur les définitions et les sources de données pour le suivi du financement climatique et élaboration d'une méthodologie de marquage des dépenses d'investissement liées au climat et les cadres de reporting des risques climatiques

12 octobre 2024

### AVERTISSEMENT

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la CÔTE D'IVOIRE.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la CÔTE D'IVOIRE et ICAT comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la CÔTE D'IVOIRE.

### PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la Children's Investment Fund Foundation et la ClimateWorks Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision  
by the German Bundestag



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada



The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)





# Rapport

## SESSION DE FORMATION, DE CONSULTATION ET DE VALIDATION DES LIVRABLES SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LIES AU CLIMAT



@octobre 2024

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET PARTICIPANTS .....</b>	<b>4</b>
<b>2. DEROULEMENT DE L'ATELIER .....</b>	<b>5</b>
2.1. Cérémonie officielle d'ouverture.....	5
<b>2.1.1. <i>Allocution de Monsieur le Représentant de la FAO</i> .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1.2. <i>Allocution du coordonnateur du Programme National Changements climatiques (PNCC)</i>.....</b>	<b>6</b>
2.2. Présentations .....	6
2.3. Feedback sur la compréhension de la formation .....	11
2.4. Travaux de groupe .....	11
2.4.1. Session de consultation et validation des sources et définitions : .....	11
2.4.2. Discussion sur le projet d'arrêté : .....	12
<b>3. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>4. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
5.1. Photos .....	13
5.2. Supports de formation .....	14

## 1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET PARTICIPANTS

La Côte d'Ivoire s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à renforcer sa résilience climatique, conformément à l'Accord de Paris. Elle vise une réduction inconditionnelle de 30,41 % de ses émissions d'ici 2030, financée par des ressources nationales, et une réduction conditionnelle de 98,95 % si elle obtient un soutien financier international. Le pays a rejoint l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) en 2021, afin de renforcer son système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) des financements climatiques. Le projet ICAT a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la finance climatique en développant un outil permettant de suivre et de comprendre les flux financiers provenant de diverses sources. Ce système vise à optimiser l'utilisation des fonds, à identifier les besoins d'investissement pour la lutte contre le changement climatique, et à améliorer l'impact des financements. Après le lancement du projet en août, les livrables élaborés par des experts sont désormais soumis à l'examen des parties prenantes nationales, incluant les secteurs public, privé, ainsi que la société civile.

Dans ce contexte, une session de formation et de consultation des parties prenantes, visant à valider le livrable portant sur les définitions, le périmètre, les sources de données et la méthodologie de marquage en Côte d'Ivoire, s'est déroulée du 10 au 12 octobre à l'Hôtel NSA de Grand-Bassam.

Cet atelier, organisé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) à travers le Programme National Changements Climatiques (PNCC), financé par l'initiative ICAT, avait pour objectif principal de renforcer les capacités des acteurs nationaux sur l'identification et le suivi des flux de la finance climatique en Côte d'Ivoire. Par ailleurs l'atelier a également bénéficié d'un appui du projet SCALA de la FAO dont l'un des composantes est axée sur le système MNV. Ainsi, dans un souci de synergie d'action et de volonté d'accompagner la Côte d'Ivoire à l'atteinte de ses objectifs sur les questions de la transparence de l'action climatique l'appui du projet SCALA a permis d'augmenter le nombre de parties prenantes.

Cette formation s'est appuyée sur des méthodologies internationales, les meilleures pratiques, ainsi que des définitions et classifications spécifiques au pays, tout en tenant compte des niveaux d'agrégation, comme les tableaux CTF du BTR et des modèles nationaux pour faciliter la prise de décision.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Renforcer les capacités des parties prenantes sur le contexte international de la finance climatique ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes sur le paysage de la finance climatique en Côte d'Ivoire ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes sur les processus et méthodologies pour l'identification et le suivi de la finance climatique ;
- Valider les livrables A (Rapport sur l'évaluation de base) et C (Rapport sur les définitions, les sources de données pour l'identification et le suivi du financement climatique et une méthodologie de b des dépenses d'investissement liées au climat).

L'atelier a rassemblé quarante-six (46) participants issus de ministères clés, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires technique et financiers (PTF), y compris des points

focaux des conventions (FA, FVC) dont trente-six (36) hommes et dix (10) femmes.

JOUR \ SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
JEUDI	36	10	45
VENDREDI	36	08	44
SAMEDI	38	07	45

## 2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

La session de formation et de consultation des parties prenantes, ainsi que la validation du livrable sur le financement climatique, marquant le début d'une série d'ateliers de renforcement des capacités et de validation des livrables conformément au plan de travail du projet ICAT, s'est déroulée sur trois jours. Les discussions ont porté sur trois aspects principaux :

1. La cérémonie officielle d'ouverture ;
2. Les présentations et les travaux de groupe ;
3. La cérémonie de clôture.

### PREMIERE JOURNEE

#### 2.1. Cérémonie officielle d'ouverture

Le premier jour de l'atelier a débuté par les séries des allocutions. La première allocution a été prononcée M. KONAN Maurice de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), représentant du coordonnateur du projet SCALA de la FAO. Elle s'est poursuivie avec le discours inaugural prononcé par M. SANOGO Mohamed, Coordonnateur du PNCC.

##### 2.1.1. Allocution de Monsieur le Représentant de la FAO



M. KONAN Maurice  
Représentant du Coordinateur  
du projet SCALA (FAO)

Dès l'entame de ces propos **M. KONAN Maurice**, représentant du **coordonnateur du projet SCALA**, a débuté son allocution en exprimant sa profonde gratitude envers le gouvernement ivoirien, notamment le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, pour la confiance accordée à la FAO dans l'accomplissement de diverses activités liées au système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) en Côte d'Ivoire. Il a également remercié chaleureusement toutes les parties prenantes pour leur participation en nombre à cet atelier, ainsi que pour leur soutien et leur engagement dans le renforcement des capacités concernant l'identification et le suivi des flux financiers climatiques en Côte d'Ivoire. Poursuivant, il a montré l'importance de cette

démarche, qui vise à améliorer le financement climatique du pays. Pour atteindre cet objectif, la mise en place d'un cadre de transparence et de reporting s'avère cruciale. Ce processus a débuté en 2023 avec l'initiative SCALA, menée conjointement par la FAO et le PNUD, pour soutenir le gouvernement ivoirien dans l'évaluation du système MNV dont les premières conclusions de cette étude ont montré des résultats encourageants. Puis **M. KONAN** a également mis en avant l'importance de cette formation en réaffirmant la volonté de la FAO à s'impliquer activement, aux côtés du gouvernement, en particulier du MINDDETE, dans la mise en œuvre du système MNV. Il a souligné que l'une des principales recommandations

concernait le renforcement du système de MNV, en particulier sur l'aspect financier. C'est pourquoi, le projet SCALA accompagne le Programme National Changement Climatique (PNCC) et le projet ICAT dans cette dynamique ambitieuse. Pour conclure, **M. KONAN** a réitéré l'engagement fort de la FAO à collaborer avec le MINEDDTE pour la réussite du système MNV, en souhaitant à tous les participants une fructueuse séance de travail.

### 2.1.2. Allocution du coordonnateur du Programme National Changements climatiques (PNCC)



M. SANOGO Mohamed,  
Coordonnateur du PNCC

Monsieur **SANOGO Mohamed, Coordonnateur du PNCC**, a remercié la FAO et les partenaires techniques et financiers impliqués dans l'initiative ICAT, qui vise à établir un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) des financements climatiques, conformément à l'article 13 de l'Accord de Paris. Il a signifié que ce système facilitera le suivi des inventaires de gaz à effet de serre, des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des financements climatiques. Il a également annoncé le lancement officiel du projet ICAT le 9 août 2024, en insistant sur l'importance de la collaboration entre les parties prenantes, notamment avec le Bureau des Nations Unies et le projet SCALA. Poursuivant son allocution, il a signifié que les systèmes de MNV sont essentiels pour le pays pour plusieurs raisons notamment la transparence et responsabilité, le suivi des

progrès climatiques, le renforcement de la confiance, l'amélioration de la gouvernance et l'accès aux financements internationaux. Enfin, il a mentionné que le Cabinet GAUSS soutient l'équipe nationale en renforçant progressivement ses capacités pour établir un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) opérationnel pour le financement climatique, assorti d'un cadre juridique clair et bien défini.

Il a souligné l'importance pour le pays de se doter d'un tel système MNV. Monsieur **SANOGO** a salué les initiatives liées à ICAT et a annoncé la création d'une task force nationale chargée de concevoir les systèmes de Mesure, Notification et Vérification (MNV). Plusieurs initiatives MNV sont déjà en cours, et la task force vise à renforcer la synergie entre elles. Il a conclu en remerciant les participants pour leur forte présence et en déclarant ouverte la session de formation.

### 2.2. Présentations

À la suite de la cérémonie d'ouverture, une formation de trois (3) jours a été organisée, articulée autour de deux (2) livrable distincts. Cette formation a été dispensée par plusieurs experts dans leurs domaines respectifs : M. **Marc DAUBREY**, spécialiste en finance verte et changement climatique qui vient en appui des formateurs ; Mme **BLOHOUA EPSE SEA Rosine Franciscka**, juriste environnementaliste et experte en gouvernance et sécurité maritime ; Mme **DON Marie**, experte en gestion de projets et programmes de développement ; ainsi que Mr. **KONE Ismail**, docteur en changement climatique.



**M. KONE Ismail,**  
Expert atténuation changement climatique

**Dr. KONE Ismail, expert atténuation changement climatique,** a présenté en détail une introduction approfondie aux fondamentaux du changement climatique. Il a éclairé son auditoire sur les principales causes de ce phénomène en définissant de manière précise les termes clés associés. Il a également abordé les origines du changement climatique, qu'elles soient naturelles ou causées par les activités humaines. **M. KONE** a ensuite expliqué les concepts d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Il a présenté les différentes mesures d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les stratégies d'adaptation

permettant aux sociétés de faire face aux impacts inévitables du changement climatique. Enfin, il a mis en lumière les coûts globaux en lien avec la mise en œuvre des mesures de la CDN et stratégies, soulignant les défis financiers liés à la lutte contre le réchauffement climatique.



**Mme BLOHOUA EPSE SEA Rosine**  
**Francisca,** juriste environnementaliste et  
experte en gouvernance et sécurité maritime

**Mme BLOHOUA EPSE SEA Rosine Francisca, juriste environnementaliste et experte en gouvernance et sécurité maritime,** est intervenue sur la cartographie des documents en rapport avec la réglementation et la législation nationale en lien avec la programmation des investissements publics, ainsi que sur les processus de transparence liés aux financements climatiques dans le cadre des exigences internationales en matière de reporting. Elle a expliqué les objectifs et l'utilité de ces outils. Dans sa présentation, elle a

longuement détaillé le cadre juridique et de gouvernance existant, en précisant plusieurs stratégies mises en œuvre par la Côte d'Ivoire. Elle a également évoqué diverses conventions internationales ratifiées par le pays, en soulignant l'importance de ces engagements pour le financement climatique. Par ailleurs, **Mme BLOHOUA** a exposé un certain nombre de mécanismes de financement climatique, en expliquant leurs objectifs et leur utilité dans la réalisation d'une transparence climatique accrue. Elle a conclu en présentant une vue d'ensemble des travaux à exécuter pour améliorer la gouvernance et la transparence dans ce domaine.



Mme DON Marie,  
Experte en gestion de projets et programmes de  
développement

Mme **DON Marie**, experte en gestion de projets et programmes de développement, a exposé de manière approfondie la cartographie des différentes entités et parties prenantes à intégrer dans le processus de transparence du financement climatique. Elle a souligné l'importance essentielle de cette démarche pour plusieurs aspects fondamentaux de la transparence dans ce domaine. En effet, cette cartographie est indispensable pour orienter la planification stratégique des actions, assurer un suivi précis et rigoureux de leur mise en œuvre, et fournir un cadre structuré permettant d'évaluer de manière

efficace les résultats obtenus.

Après ces trois présentations initiales, Mme **BLOHOUA EPSE SEA Rosine Franciscka**, Mme **DON Marie** et M. **KONE Ismail** ont poursuivi la formation en abordant les sections des livrables A et B. Le livrable A portait sur l'identification du paysage du financement climatique et la cartographie des parties prenantes. Ensuite, le livrable B était relatif au plan d'engagement des parties prenantes. Ces deux livrables ont permis aux participants de renforcer leur compréhension en finance climatique et de se familiariser avec les questions liées aux changements climatiques.

De prime abord Monsieur Marc **DAUBREY**, l'expert en finance climatique et chef de l'équipe des experts a présenté le paysage du financement climatique et la cartographie des parties prenantes. Il a commencé sa présentation en abordant le contexte général des changements climatiques en Côte d'Ivoire. Ensuite sur le paysage international de la finance climatique et sur la finance climatique en Côte d'Ivoire avant de faire une conclusion de sa présentation. Il a souligné la vulnérabilité du pays face aux effets du changement climatique. Selon le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE, 2021), la Côte d'Ivoire subit depuis les indépendances les impacts du changement climatique, notamment l'érosion côtière, la désertification dans le nord et une réduction significative de son couvert forestier.

Monsieur Marc **DAUBREY** a également indiqué que, pour faire face aux menaces posées par le changement climatique, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs engagements, notamment la signature de l'Accord de Paris sur le climat et l'intégration des questions liées au changement climatique dans le Plan National de Développement (PND). La réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre de 30,41 % d'ici 2030 selon la CDN révisée. Ainsi, la mise en œuvre des CDN dont le coût s'élève à 22 milliards USD constitue un défi pour le pays en matière de financement. Pour trouver y parvenir, l'expert a présenté le paysage international de la finance climatique. Il a déclaré que pour atteindre les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire, il est essentiel de mobiliser des financements internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et d'autres institutions. À cet égard, le gouvernement collabore étroitement avec des institutions financières internationales et régionales afin d'accéder à des financements climatiques innovants.

Au plan international il existe des instruments de financement climatique tels que les subventions, les prêts concessionnels, les prêts non concessionnels, les Fonds propres et garanties et les apports en capital des Banques Multilatérales de Développement (BMD) avec lesquels le pays pourrait avoir des coopérations pour le financement climatique. Il a également évoqué le mécanisme d'accès à la finance climatique en Côte d'Ivoire. Il faut mentionner plusieurs initiatives, notamment les projets climatiques spécifiques, les programmes climatiques nationaux et régionaux, l'assistance technique internationale, le renforcement des capacités nationales, les mécanismes de financement basés sur le marché, les partenariats public-privé (PPP), ainsi que l'accès aux fonds multilatéraux et bilatéraux. En Côte d'Ivoire la cartographie des acteurs clés de la finance climatique est répartie en six catégories, à savoir les organisations internationales, les gouvernements internationaux, les acteurs privés, la Recherche académique (universités, centres de recherche), les citoyens et communautés locales et les ONG.

Au niveau national, Monsieur l'expert a souligné qu'en matière de finance climatique, il existe des stratégies, des partenariats public-privé et des instruments financiers innovants, tels que les prêts concessionnels, les subventions et les garanties. Les mécanismes de financement climatique au niveau national sont de trois ordres, à savoir les mécanismes internationaux tels que le Fonds, le Fonds d'adaptation et le Fonds pour l'Environnement Mondial, les mécanismes régionaux et nationaux et les Financements bilatéraux, multilatéraux et marchés. Au niveau des mécanismes régionaux et nationaux on peut citer la Plateforme Régionale de Financement Climatique pour l'Afrique de l'Ouest (PRFCOA), le Plan National d'Investissement (PNI) pour le Climat et le Fonds Climatiques Nationaux.

L'expert a également mis en avant plusieurs défis à relever, parmi lesquels on peut noter l'insuffisance des capacités techniques et financières, la faiblesse des mécanismes de suivi et de coordination, ainsi que la faible mobilisation des financements privés. En ce qui concerne le cadre institutionnel et la gouvernance, Monsieur Marc DAUBREY a évoqué les rôles et responsabilités du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, ainsi que du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, en lien avec les sources de financement climatique au niveau national. En effet, en Côte d'Ivoire, deux sources principales de financement climatique existent : les sources nationales publiques et privées, ainsi que les sources mixtes, telles que les partenariats public-privé, la finance hybride, le marché du carbone, l'Article 6 de l'Accord de Paris, et les Agences de Crédits à l'Exportation (ECA). À la suite des différentes présentations, deux groupes de travail ont été constitués pour aborder le cadre institutionnel et juridique lié au financement climatique en Côte d'Ivoire. Après les travaux de groupe, les parties prenantes ont évalué la pertinence de : Structurer le document en deux parties (cadre institutionnel et juridique).

- ✓ Citer les ministères, agences d'exécution et programmes spécialisés.
- ✓ Vérifier le lien entre l'État et le secteur privé sur les financements climatiques.
- ✓ Adapter les fonds sectoriels existants aux enjeux climatiques.
- ✓ Inclure les deux autres conventions de Rio (biodiversité et désertification).
- ✓ Élaborer des plans d'action : créer des plans d'action et d'investissement pour chaque stratégie sectorielle.
- ✓ Renforcer les capacités : mettre en place des programmes de formation pour les acteurs impliqués dans la gestion des financements climatiques.
- ✓ Accélérer la coordination : renforcer le cadre de coordination existant et opérationnaliser les

structures en place.

- ✓ Adopter des instruments juridiques : élaborer des instruments juridiques et techniques spécifiques pour tracer et suivre les financements climatiques.
- ✓ Créer une plateforme d'échange : mettre en place une plateforme d'échange pour faciliter la diffusion des données et des informations pertinentes.

La première journée de l'atelier a permis d'identifier des lacunes importantes dans le cadre institutionnel et juridique lié au financement climatique en Côte d'Ivoire. Les recommandations formulées constituent des pistes de réflexion pour renforcer l'efficacité des investissements publics et assurer une gestion optimale des financements climatiques. Un engagement collectif et une approche intégrée sont nécessaires pour garantir que les politiques climatiques soient mises en œuvre de manière efficace et durable.

### DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a débuté par le récapitulatif de la première journée par le modérateur Emmanuel KOUAKOU en rappelant les points essentiels qui ont meublé toute la journée de premier jour de l'atelier.



Suite à cela, Madame Pepa LOPEZ, responsable du cabinet GAUSS Consulting, qui apporte un soutien technique à l'équipe des experts nationaux, a formé les parties prenantes sur le contexte international de la finance climatique.

Elle a d'abord défini le financement climatique, avant de souligner son importance dans la lutte contre le changement climatique. Elle a également mis en avant le cadre de transparence renforcé pour le financement de cette lutte, tout en rappelant le contexte de la finance climatique en Côte d'Ivoire. Madame Pepa a également abordé les exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue, ainsi que l'importance de cartographier les besoins en financement de l'action climatique et de suivre le financement destiné à cette lutte.

Elle a en effet souligné que le financement de la lutte contre le changement climatique joue un rôle crucial en raison des investissements substantiels nécessaires pour favoriser la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone et renforcer la résilience de la société face aux impacts climatiques. À ce titre, la CCNUCC propose une définition commune, tout comme le Comité permanent des finances de la CCNUCC, mais ces deux définitions convergent. En effet, elles évoquent toutes deux des financements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et à soutenir les actions d'adaptation au changement climatique. Ces financements peuvent provenir du public ou du privé, de l'international ou national. Elle a signifié que le financement climatique est important parce qu'il permet de combler le déficit de financement de l'action climatique. Aussi il permet d'atteindre les objectifs décrits dans l'Accord de Paris conformément à son article 13 qui établit le cadre de transparence renforcé (ETF) qui entrera en vigueur d'ici décembre 2024 en vertu duquel les Rapports Biennaux de Transparence (BTR) remplaceront les rapports biennaux actualisés (BUR) actuels à partir de 2024.

Elle a mis un accent sur les besoins de la Côte d'Ivoire en matière de financement climatique en disant

que notre pays n'est pas en mesure de payer le coût supplémentaire de l'adaptation et de l'atténuation tout en soutenant le programme de développement du pays. Aussi les objectifs d'atténuation et d'adaptation présentés dans la CDN actualisée sont subordonnés à l'obtention d'un soutien international pour le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les ressources financières car le financement nécessaire à la mise en œuvre de la CDN de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 s'élève à 22 milliards de dollars (10 pour l'atténuation et 12 pour l'adaptation). Selon l'article 13 de l'Accord de Paris sur le climat les pays Parties en développement sont obligés de fournir des informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris. A ce titre il serait important de faire la cartographie des besoins en financement climatique qui consiste à évaluer quantitativement des coûts associés aux actions climatiques et d'identifier les besoins financiers nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques nationaux, tels que les CDN, les PNA, ainsi que d'autres politiques de développement clés d'où l'importance du suivi du financement climatique.

Après cette brillante présentation de Madame Pepa, les participants ont subi un teste (quiz) d'évaluation sur leur compréhension de la formation. Cette journée s'est terminée par les travaux de groupe.

### **2.3. Feedback sur la compréhension de la formation**

Les évaluations ont indiqué une augmentation significative de la compréhension des exigences de l'Accord de Paris, les notions d'adaptation, atténuation et de l'importance d'un cadre national harmonisé. Certains participants ont exprimé leur satisfaction quant à l'utilité pratique des connaissances acquises, notamment pour élaborer des rapports cohérents et mobiliser des fonds internationaux et même souhaité l'intégration d'autres parties prenantes comme le ministère des affaires étrangères au projet ICAT.

La session sur le projet d'arrêté a suscité des contributions constructives, avec des propositions concrètes pour renforcer la portée et la faisabilité du cadre réglementaire envisagé. Cela montre que les participants se sentent plus outillés pour s'impliquer dans des processus de gouvernance climatique.

## **TROISIÈME JOURNÉE**

La troisième journée a débuté par le récapitulatif des travaux de la deuxième journée. Monsieur Emmanuel KOUAKOU, le modérateur, a fait un bref rappel des activités de la journée du 11 octobre 2024, permettant ainsi aux participants de conclure en beauté le dernier jour de l'atelier. Par la suite, les travaux se sont poursuivis en groupe, permettant à chaque groupe de finaliser le travail qu'il avait commencé avant de passer à la restitution. Ainsi, chaque groupe a présenté tour à tour sa restitution, suscitant des questions de compréhension.

### **2.4. Travaux de groupe**

#### **2.4.1. Session de consultation et validation des sources et définitions :**

Cette session a permis aux parties prenantes de discuter et de valider les définitions opérationnelles des termes liés au financement climatique, en veillant à l'harmonisation des concepts utilisés au niveau national et international. Les sources de données à exploiter pour le suivi du financement climatique ont également été analysées, avec l'objectif d'établir une base commune fiable et exhaustive pour le reporting national et international.

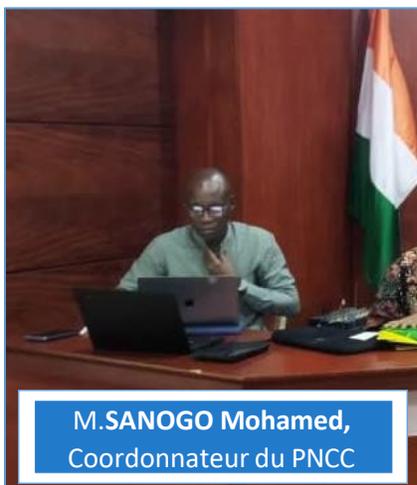
Certaines discussions ont aussi porté sur le plan d'engagement des parties prenantes. En effet, les groupes ont travaillé sur la matrice du plan d'engagement des parties prenantes pour l'implémentation du projet ICAT en identifiant les structures clés, leur responsabilité et rôles dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les fournisseurs de données,

leurs sources et canaux.

### 2.4.2. Discussion sur le projet d'arrêté :

Il faut noter que le projet d'arrêté (livrable E du projet ICAT) est également inscrit dans les mesures de réforme de la Facilité Résiliente et Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire International (FMI). A cet effet le projet d'arrêté a été validé au plus haut niveau de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce qui a donc facilité le travail des parties prenantes à cet atelier de formation, de consultation et de validation des cinq premiers livrables conformément au plan de travail du projet ICAT.

## 3. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE



La session de formation et de consultation des parties prenantes et de validation du livrable sur les définitions de financement climatique s'est achevée par le discours de clôture prononcé par M. **SANOGO Mohamed, Coordonnateur du PNCC**. Il a remercié tous les participants pour leur engagement et leur contribution significative au succès de la formation.

M. **SANOGO** a encouragé chacun à s'appropriier les nouveaux acquis et à les intégrer dans leur gestion quotidienne des financements climatiques. Il a également abordé les défis rencontrés durant la formation, soulignant leur importance pour renforcer les apprentissages et établir un plan d'action concret visant à améliorer la transparence climatique.

En conclusion, il a officiellement déclaré la session de formation close, en exprimant le souhait que tous les participants continuent à appliquer les connaissances acquises pour favoriser une transparence plus efficace en matière de changement climatique.

## 4. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Renforcer des capacités formation continue des parties prenantes sur le changement climatique et la finance climatique.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour informer les populations locales des impacts du changement climatique et des actions qu'elles peuvent entreprendre.
- Encourager l'intégration des actions climatiques dans toutes les politiques sectorielles nationales, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie.
- Créer un mécanisme de coordination permanent entre toutes les parties prenantes pour faciliter l'échange de données et garantir la transparence.
- Former les acteurs clés, notamment dans les institutions publiques et le secteur privé, sur l'utilisation des outils de suivi des financements climatiques.
- Intégrer des OSC et des communautés locales dans les processus de suivi et d'évaluation, pour assurer une redevabilité à tous les niveaux.

Rapporteur

**Aimé N'DRI**  
Point Focal ICAT

## 5.1. Photos



### 5.3. Supports de formation

# COMPRÉHENSION DES FONDAMENTAUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



#### **Objectif de la formation de renforcement des capacités:**

- Cette formation a pour objectif d'équiper les parties prenantes des connaissances et outils pratiques indispensables pour répondre de manière efficace aux défis posés par le changement climatique dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Elle vise ainsi à renforcer leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques climatiques plus solides et durables, tout en intégrant les meilleures pratiques d'adaptation et d'atténuation.

# Introduction au changement climatique et ses causes



## DÉFINITIONS APPROFONDIES DES TERMES CLÉS

### **Changement Climatique:**

Le changement climatique désigne les modifications à long terme et souvent permanentes des conditions climatiques moyennes observées à l'échelle mondiale ou régionale. Il est généralement associé à des modifications dans les variables climatiques. Le changement climatique est principalement attribué à l'activité humaine, en particulier à l'augmentation des émissions de **gaz à effet de serre** dans l'atmosphère. (+30 années de données climatiques).

### **Variabilité Climatique :**

La variabilité climatique fait référence aux fluctuations naturelles à court terme dans les conditions climatiques d'une région donnée. Contrairement au changement climatique. (+15 années de données climatiques).



## ORIGINES NATURELLES ET HUMAINES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUE

### ☐ Facteurs anthropiques du changement climatique

Émissions de Gaz à Effet de Serre par l'utilisation de **combustibles fossiles** contribuant au réchauffement climatique.

#### Déforestation

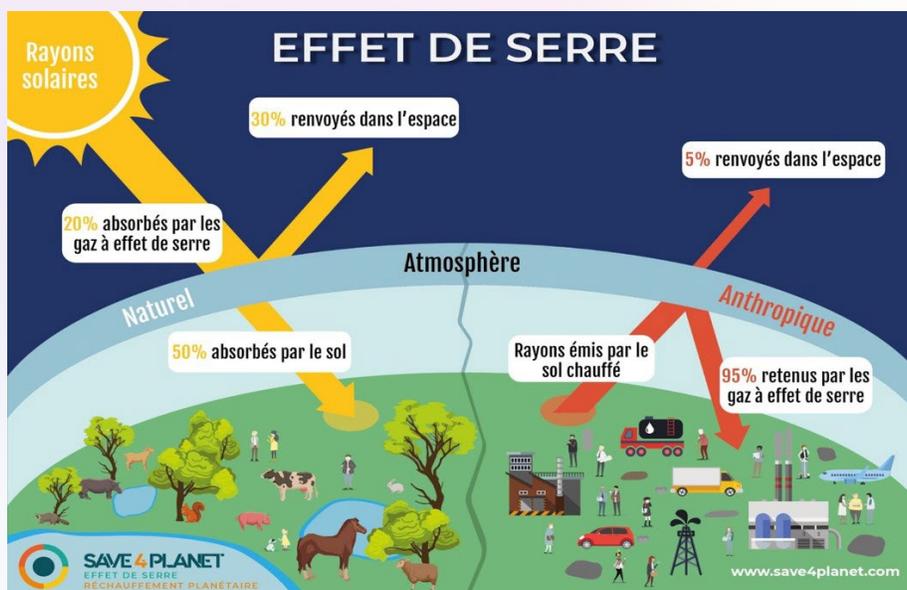
La déforestation réduit la capacité de la nature à absorber le CO<sub>2</sub>.

#### L'utilisation de certains produits chimiques industriels

chlorofluorocarbones (CFC), les hydrochlorofluorocarbones (HCFC)

#### Agriculture intensive

L'utilisation d'engrais azotés génèrent du méthane (CH<sub>4</sub>). Le labour du sol peuvent également libérer du CO<sub>2</sub> stocké dans le sol..



## CONCEPT D'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### ATTÉNUATION

L'atténuation fait référence aux actions visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Cela inclut la transition vers les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et l'adoption de technologies de capture et de stockage du carbone.

L'atténuation est essentielle pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique et prévenir des changements climatiques dangereux à long terme.

**L'Accord de Paris, signé en 2015, fixe l'objectif de limiter la hausse des températures mondiales à bien en dessous de 2°C, et si possible à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Atteindre cet objectif nécessite une transformation profonde des systèmes énergétiques, agricoles et industriels**





## CONCEPT D'ADAPTATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

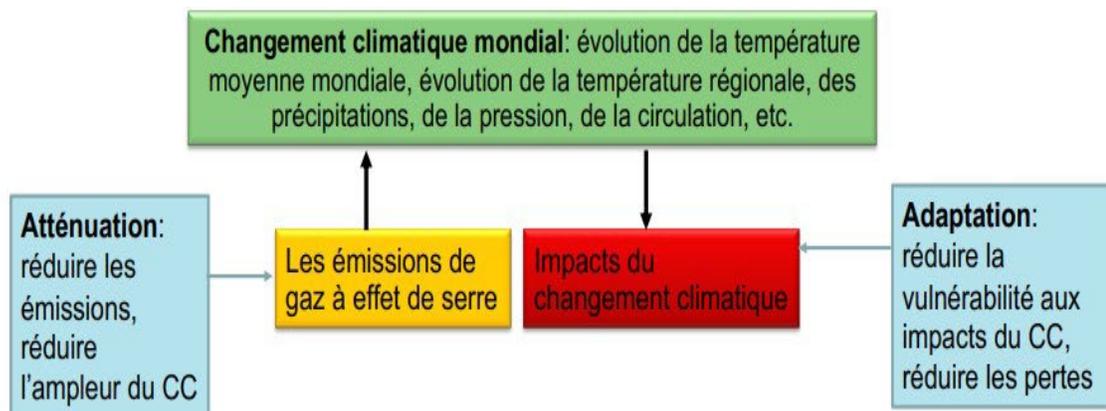
### ADAPTATION

Ensemble de stratégies, d'initiatives et de mesures visant à renforcer la résilience et à **réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains** face aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

Ces actions permettent d'atténuer les risques, d'exploiter les opportunités, et de mieux anticiper les effets négatifs des phénomènes climatiques extrêmes et des évolutions à long terme.



## CONCEPT D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



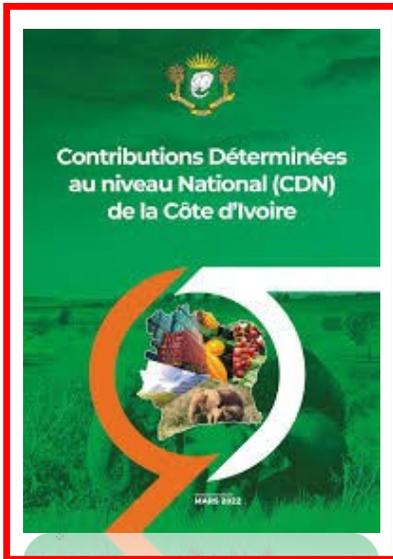
► L'adaptation et l'atténuation sont des stratégies complémentaires

Accédez aux paramètres pour activer Windows.



## II. MESURES D'ATTENUATION

Documents de politiques  
liés à la mise en œuvre de la CDN



VOLETS	SECTEURS	PRINCIPAUX ENJEUX
Atténuation	Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible ;</li> <li>• Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité ;</li> <li>• Améliorer l'efficacité énergétique ;</li> <li>• Renouveler et diversifier le parc automobile ivoirien ;</li> <li>• Promouvoir le transport de masse.</li> </ul>
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la collecte des déchets et la salubrité urbaine ;</li> <li>• Assurer la gestion durable et la valorisation des déchets.</li> </ul>
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;</li> <li>• Améliorer la productivité et la compétitivité.</li> </ul>
	Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire significativement la déforestation ;</li> <li>• Accroître le stock carbone.</li> </ul>



### II.4. MÉSURES D' ATTENUATION

Les CDN révisées présentent un objectif inconditionnel d'atténuation de 30,41% CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030; tandis que l'objectif conditionnel est porté à 98,95% (mesures inconditionnelles et conditionnelles) à l'horizon 2030.

Mesures CDN - Déchets	Inconditionnel	Conditionnel
<b>M30 : Décharges contrôlées et CVET</b>	Mettre en œuvre des décharges contrôlées à travers le projet d'intercommunalité.	<p><b>M34 : Promouvoir la micro-méthanisation et le compostage dans la gestion des déchets.</b></p> <p>Mettre en œuvre des biodigesteurs pour la gestion des déchets dans les zones rurales</p>
<b>M31 : Gestion des décharges et biogaz</b>	Mettre en œuvre des Centres de Valorisation et d'Enfouissement Techniques (CVET).	
<b>M32 : Récupération de méthane</b>	Récupérer le méthane des décharges d'Akouédo et Kossihouen. <i>réduction des émissions de GES de 25.000 téq.CO<sub>2</sub>/an en valorisant les déchets.</i>	
<b>M33 : Akouédo et Kossihouen</b>	Accroître les infrastructures de drainage et de gestion des eaux usées domestiques.	



## II. STRATEGIES D'ADAPTATION

Documents de politiques  
liés à la mise en œuvre du PNA



VOLETS	SECTEURS	PRINCIPAUX ENJEUX
Adaptation	Agriculture, Forêts et utilisation des terres ; Ressources en eau, Santé et Zones côtières.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire la vulnérabilité des populations ;</li><li>• Accroître la résilience aux changements climatiques.</li></ul>



## II. STRATEGIES D'ADAPTATION

SECTEUR	MESURES
Agriculture, élevage, aquaculture	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer le Système d'Information Environnementale adapté aux hommes, femmes et jeunes</li><li>- Promouvoir les pratiques agricoles protectrices des sols, en tenant compte des pratiques différenciées des hommes, des femmes et des jeunes</li></ul>
Forêt et Utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la gouvernance foncière en tenant compte des stéréotypes culturels/forestiers</li><li>- Restaurer les terres et forêts dégradées, en impliquant les communautés locales et les femmes</li></ul>
RESSOURCE EN EAU	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place une Gestion intégrée des ressources en eau, impliquant les hommes, les femmes et les jeunes</li><li>- Améliorer la gestion des ressources en eau à travers les infrastructures et les technologies</li></ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les populations les plus vulnérables sur les risques liés au changement climatique afin d'adapter leur comportement</li><li>- Mettre en place des mesures différenciées de protection contre les risques climatiques</li></ul>

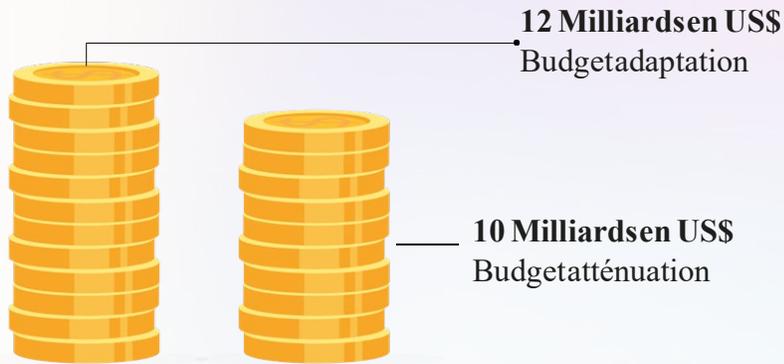


## *Le coût global pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et stratégies d'adaptation*

Le coût global pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et stratégies d'adaptation représente une enveloppe budgétaire totale d'environ vingt-deux (22) milliards de dollars US\$. Ils sont répartis de la façon suivante:

Dix (10) milliards de dollars US\$ pour le volet atténuation, soit 5 000 milliards de FCFA\* ;

Douze (12) milliards de dollars US\$ soit 6 000 milliards de FCFA\*.



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**

# FORMATION, CONSULTATION ET VALIDATION DES LIVRABLES SUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LIES AU CLIMAT

CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE



11 OCTOBRE 2024



## AGENDA



- 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?
- 2 Pourquoi le financement climatique est-il important ?
- 3 Le Cadre de Transparence Renforcé pour le financement climatique
- 4 Petit rappel sur la finance climat en Côte d'Ivoire
- 5 Exigences de rapport sur l'appui financier nécessaire et reçu
- 6 Importance de cartographier les besoins en financement de l'action climatique
- 7 Importance du suivi du financement climatique

1

Qu'est-ce que le  
financement climatique ?



1

Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



- A QUELS NIVEAUX ON UTILISE DES FINANCES?
- QUELS TYPES DE SOURCES DE FINANCEMENT EXISTENT?
- QUELLES ACTIONS DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES SOUS LE TITRE DE « FINANCE CLIMATIQUE »?
- QUELS SERAIENT LES OBJECTIFS DE LA FINANCE CLIMATIQUE?

# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



- A QUELS NIVEAUX ON UTILISE DES FINANCES?
- QUELS TYPES DE SOURCES DE FINANCEMENT EXISTENT?
- QUELLES ACTIONS DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES SOUS LE TITRE DE « FINANCE CLIMATIQUE »?
- QUELS SERAIENT LES OBJECTIFS DE LA FINANCE CLIMATIQUE?



5

# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



- A QUELS NIVEAUX ON UTILISE DES FINANCES?



- QUELS TYPES DE SOURCES DE FINANCEMENT EXISTENT-ILS?



- QUELLES ACTIONS DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES SOUS LE TITRE DE « FINANCE CLIMATIQUE »?



- QUELS SERAIENT LES OBJECTIFS DE LA FINANCE CLIMATIQUE?



6

# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



## Définition du financement climatique

- Le financement climatique joue un **rôle crucial** dans la lutte contre le changement climatique en raison des **investissements substantiels nécessaires à la transition vers une économie mondiale à faible émission de carbone et au renforcement de la résilience de la société** face aux impacts climatiques.
- Malgré son importance, il n'existe **pas de méthode de comptabilisation universellement acceptée** pour le financement de l'action climatique. Les **pays peuvent donc utiliser leur propre définition** du financement climatique.
- **Définition commune de la CCNUCC** : « Le financement climatique fait référence au financement local, national ou international, provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives, qui vise à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique. »
- **Définition commune du Comité permanent des finances de la CCNUCC** : « Flux financiers dont l'effet prévu vise à réduire les émissions ou à renforcer les puits de GES, et/ou à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques aux impacts négatifs du changement climatique et à maintenir et accroître leur résilience. »



7

# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



## Public ou privé

- **Public**: Fonds fournis par des gouvernements ou des entités liées au gouvernement pour des projets liés au climat.
- **Privé**: Investissements réalisés par les banques commerciales, les investisseurs, les entreprises et les ménages en général.

## National ou international

- **National**: Le financement national climatique est constitué de fonds alloués ou générés par un pays spécifique pour lutter contre le changement climatique à l'intérieur de ses propres frontières.
- **International**: Flux financiers entre les pays pour soutenir l'action climatique.
  - **Bilatéral**: Financement fourni directement d'un pays à un autre pour des projets ou des initiatives liés au climat.
  - **Multilatéral**: Soutien financier régi par plusieurs gouvernements nationaux versée par des organismes regroupant plusieurs pays (ex. : la Banque mondiale ou l'Union européenne).



8

# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



## Par domaine et objectifs:

### • Financement climatique pour l'atténuation

**Ex.** C'est le coût de l'élimination progressive de la consommation de combustibles fossiles, à travers la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, le remplacement des gaz fluorés par des composants à faible PRG, la valorisation du biogaz à partir de résidus agricoles et d'élevage, le reboisement des terres, la captation et la réutilisation du biogaz issu des sites et usines de traitement des déchets, etc.

REDUIRE LES  
EMISSIONS DE  
GES

RENFORCER LES  
PUITS DE  
CARBONE

### • Financement climatique pour l'adaptation

**Ex.** C'est le coût de la construction de murs contre les inondations, le choix de cultures plus résistantes à la sécheresse, la rénovation ou construction de bâtiments mieux adaptés aux conditions climatiques extrêmes, le déplacement d'infrastructures pour s'éloigner des zones inondables, la construction de corridors terrestres permettant la migration de certaines espèces, etc.

REDUIRE LA  
VULNERABILITE

ACCROITRE  
LA RESILIENCE



9

# 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?



## Financement climatique international

- Le financement climatique international est guidé par le principe de la «**responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives**».
- La Convention et l'Accord de Paris appellent à une **aide financière de la part des Parties disposant de plus de ressources financières pour celles qui sont moins dotées et plus vulnérables**.
- **L'article 11 de la Convention a établi un mécanisme de financement** afin de fournir des ressources financières aux pays en développement Parties à l'Accord pour les activités, les programmes et les mesures liés aux changements climatiques.
- L'article 11 de la Convention stipule que le fonctionnement du Mécanisme financier est confié à une ou plusieurs entités internationales existantes, parmi lesquelles figurent actuellement le **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** et le **Fonds Vert pour le Climat (FVC)**.



10

# 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?



## Fonds spéciaux au titre du mécanisme financier de la CCNUCC

### Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF en anglais)

- Le Fonds pour les PMA appuie un programme de travail visant à aider les pays les moins avancés (PMA) à élaborer et à mettre en œuvre des programmes nationaux d'adaptation. Géré par le FEM, le FPMA, est également au service de l'Accord de Paris.

### Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF en anglais)

- Créé en 2001, le Fonds finance des projets liés à l'adaptation, au transfert de technologies et au renforcement des capacités, à l'énergie, aux transports, à l'industrie, à l'agriculture, à la foresterie et à la gestion des déchets, ainsi qu'à la diversification économique. Il complète d'autres mécanismes de financement et est géré par le FEM, également au service de l'Accord de Paris.

### Fonds pour l'adaptation (FA)

- L'FA, créée en 2001, finance des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement en particulier aux effets néfastes du changement climatique. L'AFest également au service de l'Accord de Paris.

### Fonds pour les pertes et dommages

- Mis en œuvre lors de la COP28 en 2023, ce fonds aide les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique à faire face aux pertes et dommages. Il se concentre sur la lutte contre les pertes et dommages économiques et non économiques associés à ces effets, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et les événements à évolution lente, au service de la Convention et de l'Accord de Paris.



11

# 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?



## Soutien climatique international

- Considérant le principe de « **Responsabilité commune mais différenciée et capacités respectives** » lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser **100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement**.
- Cet engagement, formalisé lors de la COP16 à Cancun et **réitéré et prolongé jusqu'en 2025 lors de la COP21 à Paris**, souligne l'importance de l'aide financière dans l'action climatique.
- **L'engagement a été pris en 2022** mais a eu lieu deux ans plus tard que l'année cible initiale de 2020, mettant en évidence les défis de la mobilisation et de la fourniture de financements climatiques aux pays en développement.



12

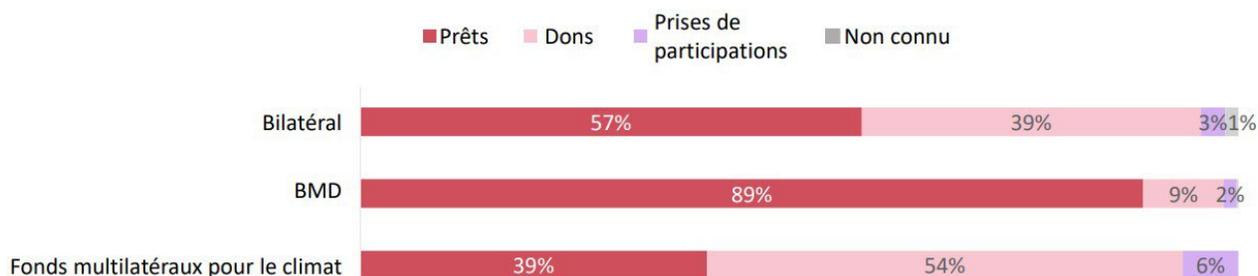
# 1 Qu'est-ce que c'est le financement climatique ?



## Instruments du financement climatique – soutien international bilatéral et multilatéral fourni

Différents instruments sont utilisés : subventions/dons, prêts concessionnels, obligations vertes, participations en actions, échanges de dette, garanties, etc.

Les financements climatiques publics des pays développés fournis bilatéralement et par le biais de canaux multilatéraux sont principalement **prêts (69%**, soit 63,6 milliards USD en 2022) et, dans une moindre mesure, de **dons (28%**, soit 25,6 milliards USD en 2022), tandis que les volumes de prises de participation (dans des entreprises, projets ou fonds) restent modestes.



# 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?



## Financement climat fourni et mobilisé pour les pays en développement

Il est important de comprendre la différence entre le financement climatique mobilisé et le financement climatique fourni :

- Le **financement climatique mobilisé** fait référence à l'ensemble des ressources financières levées ou attirées pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Le **financement climatique fourni** fait référence aux ressources financières réelles décaissées ou mises à disposition pour des projets et initiatives liés au climat.

# 1 Qu'est-ce que le financement climatique ?



## Financement climat fourni et mobilisé pour les pays en développement par domaine

La part de l'adaptation a progressivement augmenté à 28% en 2022. Néanmoins, le financement de l'atténuation continue de représenter la majorité en 2022 avec 60 %. Les activités transversales représentent une part relativement stable entre 7% et 13% du total tout au long de la période.



## 2 Pourquoi le financement climatique est-il important ?



## 2 Pourquoi le financement climatique est-il important ?



### Combler le déficit de financement

- **L'action climatique nécessite des investissements financiers importants.**
  - Le financement climatique est nécessaire pour l'**atténuation**, car des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire considérablement les émissions.
  - Le financement climatique est tout aussi important pour l'**adaptation**, car des ressources financières importantes sont nécessaires pour s'adapter aux effets néfastes et réduire les impacts du changement climatique.
- Le financement de la lutte contre le changement climatique aide les pays à respecter leurs **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et à mettre en œuvre leurs **Plans Nationaux d'Adaptation (PAN)**.
- Il est donc essentiel de disposer de financements adéquats pour **progresser vers les objectifs mondiaux de l'Accord de Paris**.

## 2 Pourquoi le financement climatique est-il important ?



### Combler le déficit de financement

- Atteindre les objectifs décrits dans l'Accord de Paris nécessite un financement considérable.
- Une étude du **Comité permanent des finances de la CCNUCC** a montré qu'en 2021, les besoins de financement décrits dans les CDN de 78 des 153 Parties s'élevaient à entre **5,8 et 5,9 billions de dollars jusqu'en 2030**.
- Sur ce total, **502 milliards USD** sont désignés comme nécessitant des sources de **financement internationales**, tandis que **112 milliards USD** proviennent de **financements nationaux**.

## 2 Pourquoi le financement climatique est-il important ?



### Un appel à l'action urgente

- Même s'il existe des **besoins substantiels de financement climatique**, le financement climatique mobilisé et fourni est loin de répondre aux besoins identifiés, laissant un **déficit de financement** important qui compromet les efforts d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique.

## 3 Le Cadre de Transparence Renforcé pour le financement climatique





### L'Accord de Paris

- **Article 13 de l'Accord de Paris** : Établit le cadre de transparence renforcé (ETF) qui entrera en vigueur d'ici décembre 2024.
- **Cœur de l'ETF** : En vertu de l'article 13, les Rapports Biennaux de Transparence (BTR) remplaceront les rapports biennaux actualisés (BUR) actuels à partir de 2024.

**Article 13, paragraphe 1** : Afin d'instaurer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, un cadre de transparence renforcé pour l'action et le soutien, assorti d'une souplesse inhérente qui tient compte des différentes capacités des Parties et s'appuie sur l'expérience collective, est établi.



### L'Accord de Paris

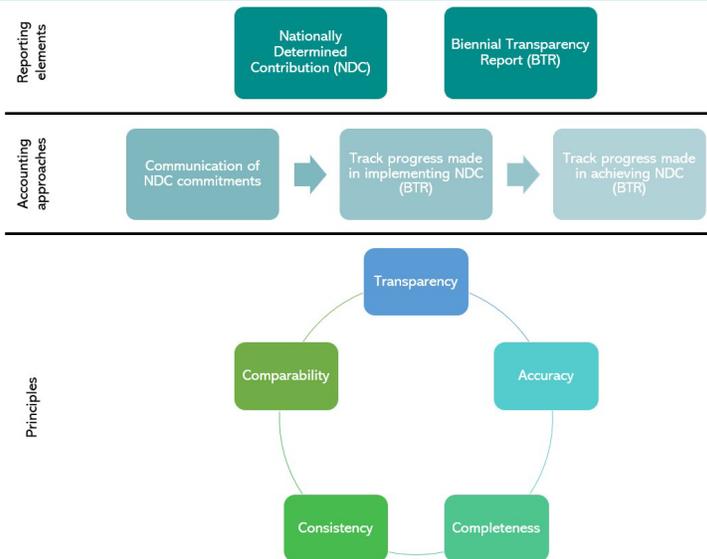
- **Il s'agit d'un traité international juridiquement contraignant qui vise à renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique.**
- **Adoption**: Signé en 2015 lors de la COP 21 à Paris et ratifié par 191 pays.
- **Objectif**: Limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.



**PARIS2015**  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
**COP21·CMP11**



### Rapport et comptabilité dans le cadre de l'Accord de Paris



### Fonctionnement du Cadre de Transparence Renforcé (ETF en anglais)

- **L'article 13** comprend de nouvelles exigences en matière de notification qui sont définies plus en détail dans les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs en anglais).
- Les MPG définissent donc l'ensemble des règles de rapportage et révision des informations soumises par les Parties pour rendre **l'ETF opérationnel**.
- Orientations pour la mise en œuvre des MPG de l'ETF par l'adoption du format et du schéma des BTR et des **formats tabulaires communs (CTF)** et des **tableaux de rapport communs (CRT)** pour le rapport électronique.

#### COP 24 à Katowice : le règlement de l'Accord de Paris

- **Décision 18/CMA.1** : Modalités, procédures et lignes directrices pour l'ETF.

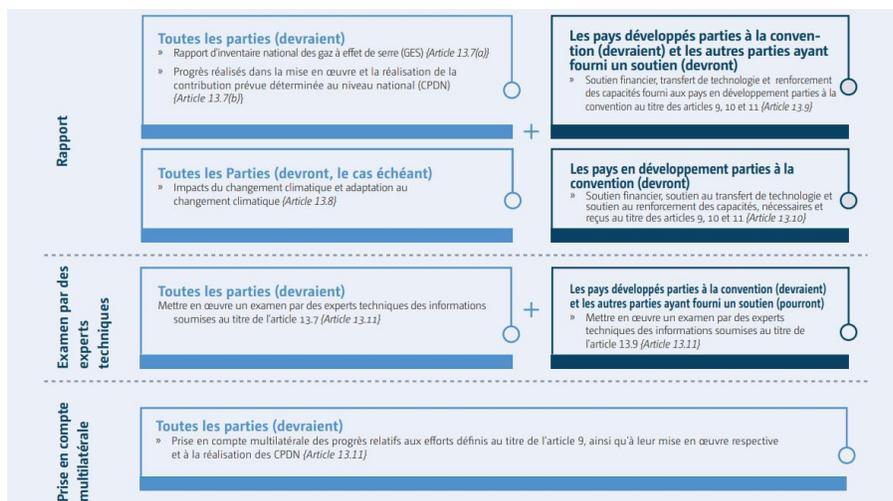
#### COP 26 à Glasgow : le Pacte de Glasgow pour le climat

- **Décision 5/CMA.3** : Orientations pour la mise en œuvre des MPG de l'ETF.

### 3 Le Cadre de Transparence Renforcé pour le financement climatique



#### Cadre de Transparence Renforcé pour l'action et soutien établi par l'article 13



25

### 3 Le Cadre de Transparence Renforcé pour le financement climatique



#### Les termes utilisés dans les MPG

- Les MPG utilisent plusieurs termes qui **définissent le niveau d'engagement attendu d'une Partie** et qui ont une incidence sur la **capacité d'une Partie à remplir ses engagements** au titre de la Convention.

Terminologie	Définition
<b>Devraient</b>	« Devraient » crée une <b>obligation</b> d'action pour le destinataire. Il indique qu'une action est <b>requise</b> et que l'action suivante est obligatoire ou contraignante.
<b>Devront</b>	« Devront » implique un <b>conseil</b> , et non une obligation, de faire quelque chose. Cela signifie donc qu'il n'y a pas d'action à faire, mais plutôt des attentes ou des <b>recommandations</b> établies.
<b>Pourront</b>	« Encourager » <b>suggère</b> ou exprime l'espoir qu'une partie prendra des mesures à l'égard de quelque chose. C'est similaire à « urge », mais c'est une variante plus faible de celui-ci.



26

# 4

## Le financement climatique en Côte d'Ivoire



# 4

## Le financement climatique en Côte d'Ivoire



### Besoins de la Côte d'Ivoire en matière de financement climatique

- La Côte d'Ivoire **n'est pas en mesure de payer le coût supplémentaire de l'adaptation et de l'atténuation** tout en soutenant le programme de développement du pays
- Les objectifs d'atténuation et d'adaptation présentés dans la CDN actualisée sont **subordonnés à l'obtention d'un soutien international** pour le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les ressources financières
- Le financement nécessaire à la mise en œuvre de la CDN de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 s'élève à 22 milliards de dollars (10 pour l'atténuation et 12 pour l'adaptation).

## 4 Le financement climatique en Côte d'Ivoire



### Réalisations de la Côte d'Ivoire en matière de financement climatique

#### Plan d'investissement de la CDN

- **Estimation des coûts des actions prioritaires.**  


Adaptation \$12 milliards USD

Atténuation \$10 milliards USD
- **Identification des sources de financement.**
  - ✓ Endogènes: budget national et finance privée
  - ✓ Exogène: FVC et FA et partenaires
  - ✓ Instruments économiques: obligations vertes et marchés de carbone.

#### Stratégie nationale de financement climatique

Plateforme Interministérielle sur le financement climatique pour accélérer la mobilisation de fonds publics et privés.

#### Plan d'investissement forestier REDD+

Améliorer l'articulation interministérielle.

#### Efforts de Notification à la CCNUCC – BUR 2

Description générale des besoins en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie en réponse aux lacunes, ainsi que le soutien reçu.



29

## 4 Le financement climatique en Côte d'Ivoire



### Progress de la Côte d'Ivoire en matière de suivi du financement climatique

#### Suivi des Sources Internationales

- Il n'existe **pas encore de système de suivi systémique**, au-delà d'une approche participative ad-hoc pour la préparation des CN et des BUR.
- **Chaque Projet**: continuellement par les partenaires de mise en œuvre.
- **Indicateurs du Plan national de Développement**: Collectés chaque trimestre par le biais de la MASMO et de la MASMIR.
- **Aide Publique au Développement**: Suivie chaque trimestre par la COMOREX.

#### Suivi des Sources Privés et Nationales

- Le PNCC du MINEDDTE est en train de:
  - Élaborer une **taxonomie de transition** qui intégrera le étiquetage d'atténuation et adaptation pour les secteurs publics et privés.
  - Introduire un cadre de **reporting des risques climatiques** pour les secteurs publics et privés.

#### Plateforme Finance Verte

- Plateforme en ligne qui aide à promouvoir la **mobilisation du financement climatique** et **opérer le système MRV**.



30

## 4 Le financement climatique en Côte d'Ivoire



### Progress de la Côte d'Ivoire en matière d'arrangements institutionnels de la finance climatique

Acteur	Role
Ministère de l'environnement et du développement durable	Assurer l'orientation de tous les mécanismes liés au changement climatique au niveau national
Ministère de l'économie et des finances	Gérer les fonds pour la mise en œuvre des activités au niveau national
Ministère de la planification et du développement	Fournir un soutien par le biais du programme d'investissement public
Comité pour la mobilisation des ressources extérieures	Suivre l'aide publique au développement

#### Plateforme Interministérielle sur le financement climatique

Composée de points focaux de différents ministères, comme mécanisme de coordination entre les ministères techniques en charge des questions climatiques pour une meilleure mise en œuvre des CDN.



## 4 Le financement climatique en Côte d'Ivoire



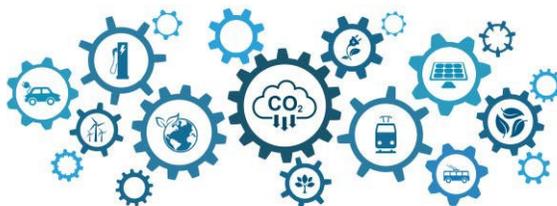
### Défis et besoins de la Côte d'Ivoire pour implémenter un MRV de la finance climatique

- 1 Établir des **accords pour la fourniture régulière de données** et renforcer les cadres institutionnels pour la participation au financement climatique.
- 2 **Identifier et impliquer les principales parties prenantes** dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi du financement climatique.
- 3 Développer des **approches méthodologiques** pour le marquage, le suivi et l'évaluation des flux de financement climatique domestiques et internationaux.
- 4 Assurer la **formation et le renforcement des capacités** des parties prenantes nationales sur la base des meilleures pratiques.
- 5 Mettre en œuvre des exercices pilotes, définir une **feuille de route pour permettre l'implémentation rapide du projet** et assurer à long terme la transparence grâce à des rapports complets sur les flux de financement climatique.



# 5

## Exigences internationales en matière de rapports pour le financement climatique



# 5

## Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### L'Accord de Paris et financement climatique

Que dit l'article 13 sur les informations à déclarer dans les BTR pour les pays en développement en matière de financement climatique ?

**Article 13, paragraphe 10 :** Les pays *Membres* en développement *devront fournir des informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris.*



Conformément au **Chapitre VI** des MPG.

L'article 9 de l'Accord de Paris stipule que les **pays Membres développés doivent fournir des ressources financières pour aider les pays Membres en développement** en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation, dans le cadre de leurs obligations existantes au titre de la Convention.

## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Cadre de Transparence Renforcé pour l'action climatique et le soutien établi par l'article 13



## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Soutien financier, soutien au transfert de technologie et soutien au renforcement des capacités, nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11

- “Devront” exigence
- Les pays en développement parties la convention **devront fournir** le soutien financier, soutien au transfert de technologie et soutien au renforcement de capacités, nécessaires et reçus au **format texte (BTR)** et **au format tabulaire (CTF)**.

# 5

## Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



Informations à communiquer dans les Rapports Biennaux sur la transparence

<p><b>Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES)</b></p> <p>Chaque Partie devrait fournir un rapport d'inventaire national* des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de GES</p> <p>Chapitre II des modalités, procédures et lignes directrices</p>	<p><b>Suivi des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation de la CPDN au titre de l'article 4</b></p> <p>Chaque partie devrait fournir les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de sa CPDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris</p> <p>Chapitre III des modalités, procédures et lignes directrices</p>	<p><b>Impacts du changement climatique et adaptation au changement climatique au titre de l'article 7</b></p> <p>Chaque Partie devra fournir des informations sur les impacts du changement climatique et l'adaptation au changement climatique au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris</p> <p>Chapitre IV des modalités, procédures et lignes directrices</p>	<p><b>Soutien financier, soutien à la conception, soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, fournis et mobilisés, au titre des articles 9 à 11</b></p> <p>Les pays développés parties à la convention devraient fournir des informations conformément au paragraphe 9 de l'article 13 de l'Accord de Paris. Les autres Parties ayant fourni un soutien devront fournir ces informations et sont encouragées à utiliser les modalités, procédures et lignes directrices pour ce faire.</p> <p>Chapitre V des modalités, procédures et lignes directrices</p>	<p><b>Soutien financier, soutien à la conception, soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, nécessaires et reçus, au titre des articles 9 à 11</b></p> <p>Les pays en développement parties à la convention devront fournir des informations sur le soutien financier, le soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, nécessaires et reçus au titre des articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris</p> <p>Chapitre VI des modalités, procédures et lignes directrices</p>
--	--	---	---	--

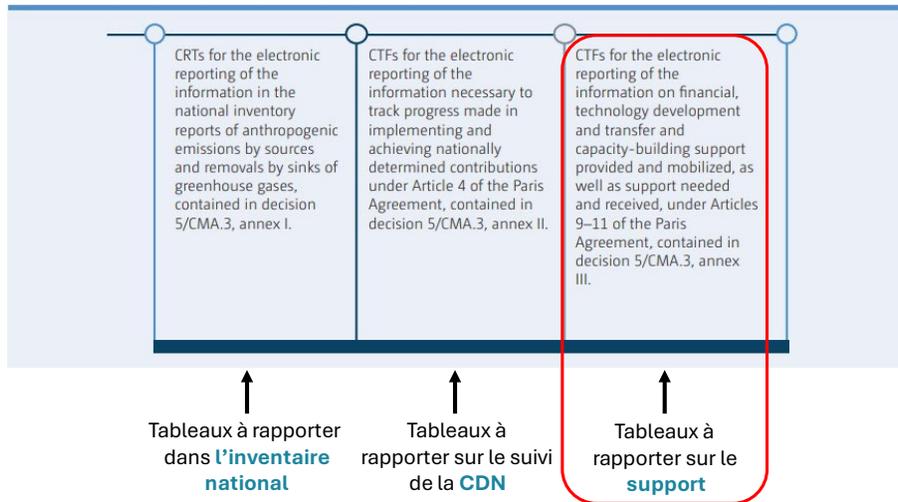


# 5

## Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



Informations à rapporter dans un format tabulaire commun (CTF) dans l'annexe du BTR



## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Informations à rapporter dans un format tabulaire commun (CTF) dans l'annexe du BTR

Table III.6

Information on financial support needed by developing country Parties under Article 9 of the Paris Agreement<sup>a, b</sup>

Exchange rate used: \_\_\_\_\_

Sector <sup>a</sup>	Subsector <sup>a</sup>	Title of activity, programme, project or other <sup>a, d</sup>	Programme/project description <sup>a</sup>	Estimated amount (climate-specific) <sup>f</sup>		Expected time frame <sup>e</sup>	Expected financial instrument <sup>e</sup>	Type of support <sup>e</sup>	Contribution to technology development and transfer objectives <sup>e</sup>	Contribution to capacity-building objectives <sup>e</sup>	Whether the activity is anchored in a national strategy and/or an NDC <sup>e</sup>	Expected use, impact and estimated results <sup>e</sup>	Additional information <sup>f</sup>
				Domestic currency	USD								
Energy							Grant	Adaptation	Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No		
Transport							Concessional loan	Mitigation	Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No		
Industry							Non-concessional loan	Cross-cutting <sup>e</sup>					
Agriculture							Equity						
Forestry							Guarantee						
Water and sanitation							Insurance						
Cross-cutting							Other (specify) <sup>d</sup>						



39

## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Informations à rapporter dans un format tabulaire commun (CTF) dans l'annexe du BTR

Table III.7

Information on financial support received by developing country Parties under Article 9 of the Paris Agreement<sup>a, b</sup>

Exchange rate used: \_\_\_\_\_

Title of activity, programme, project or other <sup>a, d</sup>	Programme/project description <sup>a</sup>	Channel <sup>f</sup>	Recipient entity <sup>f</sup>	Implementing entity <sup>f</sup>	Amount received (climate-specific) <sup>f</sup>			Financial instrument <sup>f</sup>	Status <sup>f</sup>	Type of support <sup>f</sup>	Sector <sup>f</sup>	Subsector <sup>f</sup>	Contribution to technology development and transfer objectives <sup>f</sup>	Contribution to capacity-building objectives <sup>f</sup>	Status of activity <sup>f</sup>	Use, impact and results <sup>f</sup>	Additional information <sup>f</sup>
					Domestic currency	USD	Time frame <sup>e</sup>										
							Grant	Committed	Adaptation	Energy		Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No	Planned			
							Concessional loan	Received	Mitigation	Transport		Insert 1 for Yes, 0 for No	Insert 1 for Yes, 0 for No	Ongoing			
							Non-concessional loan		Cross-cutting <sup>e</sup>	Industry				Completed			
							Equity			Agriculture							
							Guarantee			Forestry							
							Insurance			Water and sanitation							
							Other (specify) <sup>d</sup>			Cross-cutting							
										Other (specify) <sup>d</sup>							



40

## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Directives sur le rapport dans le cadre du ETF

Les exigences en matière d'information des MPG de l'ETF sont fournies dans les décisions et liens suivants :

- **Modalities, Procedures, and Guidelines (MPGs) - Decisions 18/CMA.1**
- **Guidance operationalizing the modalities, procedures and guidelines for the enhanced transparency framework referred to in Article 13 of the Paris Agreement – Decision 5/CMA.3**
- **Common Reporting Tables on National Inventory Document (NID) – Decision 5/CMA.3**

L'annexe IV de la décision 5/CMA.3 (page 38) propose un aperçu du BTR, qui illustre les exigences en matière d'information.

Il propose 9 sections avec les principaux éléments d'information, et 4 annexes avec des tableaux.



41

## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



### Informations sur le financement, le développement et le transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris

L'information doit être communiquée dans un format narratif avec les principaux éléments d'information dans le BTR

#### Informations sur le financement, le développement et le transfert de technologies et l'appui au renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris (par. 130 à 145 des MPG)

- Situation nationale, arrangements institutionnels et stratégies impulsées par les pays (par. 130 des MPG)
- Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes (par. 131 des MPG)
- **Informations sur l'appui financier dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (paragraphe 132 et 133 des Lignes directrices sur la protection des réfugiés)**
- **Informations sur l'appui financier reçu par les pays en développement parties au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (par. 134 des MPG)**
- Informations sur l'appui au développement et au transfert de technologies dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris (par. 135 et 136 des Lignes directrices sur la technologie)
- Informations sur l'appui au développement et au transfert de technologies reçus par les pays en développement parties au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris (par. 137 et 138 des Lignes directrices de la Politique)
- Informations sur l'appui au renforcement des capacités dont les pays en développement parties ont besoin au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris (par. 139 et 140 des Lignes directrices sur le renforcement des capacités)
- Informations sur l'appui au renforcement des capacités reçu par les pays en développement parties au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris (par. 141 et 142 des Lignes directrices de la Méditerranée)
- Informations sur l'appui dont les pays en développement parties ont besoin et qu'ils reçoivent pour mettre en œuvre l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, y compris pour le renforcement des capacités liées à la transparence (par. 143 à 145 des Lignes directrices sur la transparence)

## 5 Exigences en matière de rapports sur l'aide financière nécessaire et reçue



Informations sur le financement, le développement et le transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris

### Informations à déclarer sous forme narrative dans le BTR concernant le soutien financier nécessaire

Informations sur le soutien financier dont les pays en développement ont besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris (paragraphe 132 et 133 des MPG)

- **Secteurs** pour lesquels le pays souhaite attirer des financements internationaux, y compris les **obstacles** existants pour attirer des financements internationaux.
- Description de la manière dont le soutien **contribuera à sa CDN et aux objectifs à long terme** de l'Accord de Paris.

**Aucune information sous forme narrative relative au soutien financier reçu n'est requise dans le BTR, uniquement sous un format tabulaire commun.**

## 6 Importance de cartographier les besoins en financement climatique



## 6

# Importance de cartographier les besoins en financement climatique



## Qu'est-ce qu'une évaluation des besoins en financement climatique ?

- **Évaluation quantitative des coûts associés aux actions climatiques.**
- Il s'agit d'**identifier les besoins financiers nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques nationaux**, tels que les CDN, les PAN, ainsi que d'autres politiques de développement clés telles que les LT-LEDS.



45

## 6

# Importance de cartographier les besoins en financement climatique



## Pourquoi l'évaluation des besoins en matière de financement climatique est-elle importante ?

- En réalisant une cartographie du financement de l'action climatique, les pays peuvent **identifier les disparités entre les ressources financières disponibles et celles nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques et de développement.**
- Il est essentiel de reconnaître ces déficits de financement pour **mobiliser des ressources supplémentaires** provenant de sources nationales et internationales **afin de combler le déficit.**
- La cartographie des besoins en financement climatique est cruciale pour **l'allocation stratégique des ressources**, la **résolution des déficits de financement**, l'amélioration de la **cohérence des politiques**, la promotion de la **transparence et de la responsabilité**, et la facilitation de la **planification à long terme.**



46

# 6

## Importance de cartographier les besoins en financement climatique



### Réalisation d'une évaluation des besoins

- La réalisation d'une évaluation des besoins en matière de financement climatique dépend en grande partie de la **disponibilité des données** et des **capacités d'analyse** d'un pays.
- Les pays peuvent utiliser **des données disponibles au niveau international** ou opter pour des **approches plus spécifiques à chaque pays** impliquant des exercices détaillés de calcul des coûts.
- L'évaluation des besoins s'articule autour de **l'évaluation de l'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique** et en soustrayant les contributions nationales disponibles du budget national et du secteur privé, la différence représentant le soutien nécessaire.

# 7

## Importance du suivi du financement climatique



## 7 Importance du suivi du financement climatique



### Qu'est-ce que le suivi du financement climatique ?

- Le suivi du financement climatique fait référence à un ensemble de définitions et de lignes directrices (méthodologie commune), ainsi qu'à une liste d'activités éligibles (définitions) qui permettent une **comptabilité cohérente des flux financiers pour le changement climatique**. En d'autres termes, le **processus de collecte, d'analyse et de surveillance de l'information dans le temps et dans l'espace**.
- Cela inclut la normalisation des **méthodologies comptables d'identification, classification et évaluation** (marquage/étiquetage et estimation) et des **protocoles et procédures appropriés (arrangements institutionnels) pour les processus de collecte, traitement et gestion de l'information**.

## 7 Importance du suivi du financement climatique



### Le suivi du financement climatique est important parce qu'il...:

- Contribue à **accroître la transparence, la responsabilité et la confiance** entre les parties prenantes concernées et notamment avec les bailleurs de fonds et les partenaires techniques financiers.
- Contribue à **surveiller et assurer l'utilisation efficace des fonds** dans la lutte contre le changement climatique.
- Aide à comprendre la nature et l'ampleur des flux de financement climatique nationaux et internationaux et les **besoins y associés et lacunes restantes**.
- Aide à éclairer le processus coordonné **d'identification des actions pour lesquelles des contributions monétaires sont nécessaires**.



# Quiz

Vérifiez votre apprentissage

## Quiz

---

### Le financement climatique doit être comptabilisé en suivant les méthodologies

- A. De la CCNUCC.
- B. Du Comité de finances de la CCNUCC.
- C. Définies et adaptées par chaque pays.
- D. Standardisées dans les modalités, procédures et directrices (MPGs) de l'Accord de Paris.

 Multiple Choice

## Quiz

---

### L'appui financier climatique international peut être

- A. Bilatéral.
- B. Multilatéral.
- C. Via de fonds climatiques multilatéraux.
- D. Tout ce qui précède.

 Multiple Choice

## Quiz

---

### Les financements climatiques publics des pays développés

- A. Fournis bilatéralement sont principalement prêts.
- B. Fournis par le biais de canaux multilatéraux sont principalement subventions.
- C. Fournis par le biais de canaux multilatéraux sont principalement prêts .
- D. Fournis bilatéralement sont principalement subventions.

 Multiple Choice

## Quiz

---

### Dans quel format les informations sur l'aide financière reçue doivent-elles être déclarées dans le BTR ?

- A. Format narratif dans le Rapport Biennal sur la Transparence (BTR).
- B. Format tabulaire commun en tant qu'annexe au BTR.
- C. Tout ce qui précède.

 Multiple Choice

## Quiz

---

Dans quel format les informations sur l'aide financière nécessaire doivent-elles être déclarées dans le BTR ?

- A. Format narratif dans le Rapport Biennal sur la Transparence (BTR).
- B. Format tabulaire commun en tant qu'annexe au BTR.
- C. Tout ce qui précède.

 Multiple Choice

## Quiz

---

À quelle fréquence les pays en développement sont-ils obligés de communiquer des informations sur le financement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris ?

- A. Trimestrielle
- B. Biennal
- C. Tous le cinq ans

 Multiple Choice

## Quiz

---

Pour les pays en développement, l'établissement de rapports sur le soutien reçu est une exigence de modalité...:

- A. Devront (volontaire)
- B. Devraient (obligatoire)
- C. Pourront
- D. Ce n'est pas rapporté

 Multiple Choice

## Quiz

---

La majorité du financement climatique est orientée vers les efforts d'adaptation plutôt que vers l'atténuation.

- A. Vrai
- B. Faux

 Multiple Choice

## Quiz

---

Les pays développés devraient-ils rendre compte de l'appui financier fourni ?

- A. Faux
- B. Vrai

 Multiple Choice

## Quiz

---

Pour le suivi du financement climatique il est très important

- A. D'engager toutes les parties prenantes qui implémentent des projets climatiques.
- B. D'engager toutes les parties prenantes qui comptabilisent les données financières du pays.
- C. D'évaluer les besoins en ressources financiers nécessaires pour l'implémentation des objectifs climatiques du pays.
- D. De développer et utiliser des méthodologies de marquage et comptabilité au niveau national des flux financiers climatiques.
- E. D'évaluer les lacunes entre le financement climatique nécessaire et celui utilisé et reçu au niveau international.
- F. Tout ce qui précède.

 Multiple Choice

## ? Quiz

### Pour quoi le suivi du financement climatique est-il important pour la Côte d'Ivoire ?

- A. Contribue à accroître la transparence, la responsabilité et la confiance entre les parties prenantes concernées.
- B. Contribue à surveiller et assurer l'utilisation efficace des fonds dans la lutte contre le changement climatique.
- C. Aide à comprendre la nature et l'ampleur des flux de financement climatique nationaux et internationaux.
- D. Aide à éclairer le processus coordonné d'identification des actions pour lesquelles des contributions monétaires sont nécessaires.
- E. **Tout ce qui précède.**

 Multiple Choice



63

# Merci pour votre attention!





**Session de formation, de consultation et de validation des livrables sur le financement climatique y compris les investissements publics liés au climat**

# **IDENTIFICATION DU PAYSAGE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE ET CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES**

Marc DAUBREY

Consultant en Stratégies Climat & Finance Durable

## **SOMMAIRE**

### **1. CONTEXTE GENERAL**

### **2. PAYSAGE INTERNATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE**

### **3. FINANCE CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE**

### **4. CONCLUSION**

# 1. CONTEXTE GENERAL

## 1.1. CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN COTE D'IVOIRE

### 1.1.1. Vulnérabilité de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques

- ☑ La Côte d'Ivoire subit de graves impacts du changement climatique, notamment l'érosion côtière, la désertification dans le nord et une perte inquiétante de son couvert forestier (de 37 % en 1960 à 10 % en 2021) (MINEDDTE, 2021).
- ☑ Cette déforestation est à mettre à l'actif de l'agriculture extensive, un secteur clé de l'économie, et employant deux tiers de la population active, mais qui contribue également à la dégradation des écosystèmes (Banque Mondiale, 2023).

### 1.1.2. Stratégie nationale pour une résilience climatique

- ☑ Face à ces défis, la Côte d'Ivoire a développé plusieurs stratégies : Plan National de Développement (PND), Politique Environnementale et Stratégie Nationale de Développement Durable.
- ☑ Ces stratégies visent à atténuer les effets du changement climatique et à protéger les ressources naturelles.

### 1.1.3. Contributions Déterminées au niveau National

- ☑ La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire inconditionnellement ses émissions de Gaz à Effet de Serre de 30,41 % d'ici 2030.
- ☑ Toutefois, l'atteinte des objectifs plus ambitieux pourrait dépendre de l'aide internationale en termes de financements, de technologies et de renforcement des capacités.

## **1.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL**

### **1.2.1. Objectifs des CDN et défis de financement**

- ✔ La mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire repose sur des objectifs inconditionnels, financés par les ressources nationales, et des objectifs conditionnels, dépendant du soutien international.
- ✔ Le financement complet des CDN nécessite environ 22 milliards USD d'ici 2030, représentant 2 % du PIB annuel, un effort significatif pour les finances du pays.

### **1.2.2. Approche méthodologique pour l'estimation des coûts des CDN**

- ✔ L'estimation des coûts repose sur une analyse technique (technologies, main-d'œuvre), une modélisation financière (anticipation des coûts et des économies), et des consultations avec les parties prenantes pour des estimations réalistes.
- ✔ Une analyse coût-bénéfice a été utilisée pour comparer les investissements aux bénéfices attendus.

### **1.2.3. Répartition des coûts entre atténuation et adaptation**

- ✔ Sur les 22 milliards USD nécessaires pour les CDN, 10 milliards sont alloués aux mesures d'atténuation (énergie, agriculture, déchets), et 12 milliards aux mesures d'adaptation (eau, agriculture, zones côtières).
- ✔ Ces coûts incluent des investissements directs et indirects, ainsi que les coûts d'opportunité liés aux priorités de développement.

## 2. PAYSAGE INTERNATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE

### 2.1. ROLE CLE DE LA FINANCE INTERNATIONALE POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE

#### 2.1.1. Importance des financements internationaux pour les CDN de la Côte d'Ivoire

- ☑ L'atteinte des objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire d'ici 2030, nécessitera environ 22 milliards USD. La mobilisation de financements internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), est essentielle pour soutenir cette transition.
- ☑ De plus, le gouvernement collabore étroitement avec des institutions financières internationales et régionales pour accéder à des financements climatiques innovants.
- ☑ Cette coopération est vitale pour l'atteinte des objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire.

#### 2.1.2. Instruments de financement climatique

- ☑ Subventions
- ☑ Prêts concessionnels;
- ☑ Prêts non concessionnels;
- ☑ Fonds propres et garanties
- ☑ Apports en capital des Banques Multilatérales de Développement (BMD).

#### 2.1.3. Mécanisme d'accès à la finance climatique en Côte d'Ivoire

- ☑ Projets climatiques spécifiques;
- ☑ Programmes climatiques nationaux et régionaux;
- ☑ Assistance technique internationale;
- ☑ Renforcement des capacités nationales;
- ☑ Mécanismes de financement basés sur le marché;
- ☑ Partenariats public-privé (PPP);
- ☑ Accès aux fonds multilatéraux et bilatéraux

## 2.1.4. Catégorisation des acteurs clés de la finance climatique

Tableau 1: Récapitulatif des parties prenantes de la finance climatique internationale

Catégorie	Partie Prenante	Intérêt (1-10)	Influence (1-10)
Organisation Internationale	Banque Mondiale (BM)	10	10
	Fonds Monétaire International (FMI)	9	9
	Nations Unies (ONU)	10	8
	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	8	7
	Union Européenne (UE)	9	8
	Banque Européenne d'Investissement (BEI)	8	7
Gouvernements Nationaux	Fond Vert pour le Climat (FVC)	8	8
	Gouvernements nationaux (ex : États-Unis, Chine, Inde)	10	10
Acteurs Privés	Autorités régionales (ex : Commission de l'Union Africaine)	7	6
	Investisseurs institutionnels (ex : fonds de pension, assurances)	7	9
	Entreprises multinationales (ex : Exxon Mobil, Tesla)		
Recherche académique (universités, centres de recherche)	7	5	9
Citoyens et communautés locales	9	5	
ONG	Organisations non gouvernementales (ONG) environnementales (ex : Greenpeace, WWF)	9	6
	Associations de consommateurs	6	4

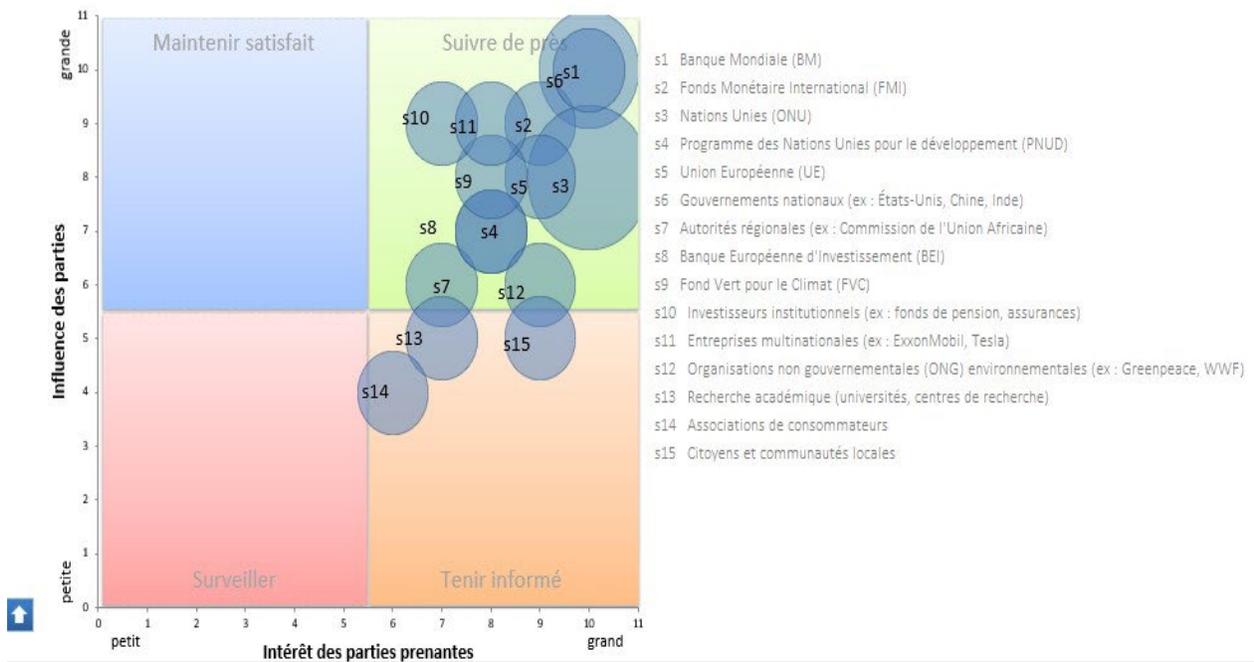


Figure 1: Cartographie des parties prenantes dans le domaine du financement climatique

## 3.2. MECANISME DE FINANCEMENT CLIMATIQUE AU NIVEAU NATIONAL

### 3.2.1. Mécanismes internationaux

- ☑ **Fonds Vert pour le Climat (FVC)** : Financement de projets d'envergure pour la transition vers une économie verte;
- ☑ **Fonds d'Adaptation** : Renforcement de la résilience des communautés face aux impacts climatiques;
- ☑ **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** : Soutien à la biodiversité, aux changements climatiques et à la lutte contre la déforestation.

### 3.2.2. Mécanismes régionaux et nationaux

- ☑ **Plateforme Régionale de Financement Climatique pour l'Afrique de l'Ouest (PRFCAO)** : Coordination des efforts de financement climatique à l'échelle régionale;
- ☑ **Plan National d'Investissement (PNI) pour le Climat** : Identification des projets prioritaires à l'échelle nationale.

## 3. FINANCE CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE

### 3.1. CONTEXTE NATIONAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE

#### 3.1.1. Stratégie nationale et partenariats Public-Privé

- ☑ La Côte d'Ivoire a adopté une Stratégie Nationale de Financement Climatique pour mobiliser des fonds en vue de répondre aux objectifs de ses CDN et PNA.
- ☑ Le secteur privé est crucial, notamment via les partenariats public-privé pour soutenir des projets durables et attirer des financements internationaux.

#### 3.1.2. Instruments financiers innovants

- ☑ Prêts concessionnels;
- ☑ Subventions;
- ☑ Garanties.

- ✔ **Fonds Climatiques Nationaux** : Soutien aux initiatives locales pour l'adaptation et l'atténuation.

### 3.2.3. Financements bilatéraux, multilatéraux et marchés

- ✔ **Contributions de la Banque Mondiale, de la BAD, du FMI et de partenaires bilatéraux comme l'AFD et l'USAID;**
- ✔ **Mécanismes de marché (crédits carbone)** : Réduction des émissions de GES et génération de revenus via la vente de crédits carbone

## 3.3. ESTIMATIONS DES BESOINS ET ANALYSE DES FINANCEMENTS RECUS

### 3.3.1. Estimation des besoins

- ✔ La Côte d'Ivoire vise une réduction de 30,41 % de ses émissions de GES d'ici 2030, nécessitant des investissements substantiels dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des infrastructures.
- ✔ Pour l'atteinte des objectifs du PNA, des investissements d'environ 12 milliards USD sont nécessaires pour des projets d'adaptation, tandis que 10 milliards USD sont requis pour des projets d'atténuation visant à réduire les émissions de GES.
- ✔ Les fonds internationaux comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation sont essentiels, mais souvent insuffisants.
- ✔ Des financements nationaux, privés et des partenariats public-privé sont également capitaux pour réaliser les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire.

### 3.3.2. Financements reçus

Tableau 2: Récapitulatif des financements climatiques reçu par la Côte d'Ivoire en 2023

N°	Source du financement	Montant (Milliard FCFA)
1	Secteur privé	1.319
2	Trésor FR	1.300
3	EximBank	1.300
4	Banque Mondiale (BM)	1.133
5	Fonds Monétaire International (FMI)	650
6	Agence Française de Développement (AFD) + C2D	580
7	Banque Africaine de Développement (BAD)	506
8	État	434
9	Ministère Allemand (BMZ) + KFW	393
10	Union Européenne + Banque Européenne d'Investissement (BEI)	244
11	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)	157
12	Swedfund	93
13	Banque Islamique de Développement (BID)	60
14	Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD)	57
15	USAID	24
16	Canada	13
17	Fonds Vert pour le Climat (FVC)	11

Source : TBC/PNCC (2023)

### 3.3.3. Défis identifiés

- ✔ **Capacités techniques et financières limitées** : manque de capacités techniques pour la conception et la mise en œuvre des projets climatiques, ainsi que la disponibilité limitée des fonds.
- ✔ **Transparence et coordination**: faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation dans la gestion des fonds.
- ✔ **Mobilisation et financements privés**: manque d'attractivité des mécanismes financiers, entravant ainsi la mobilisation des capitaux privés.
- ✔ Des financements nationaux, privés et des partenariats public-privé sont également capitaux pour réaliser les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire.

### 3.3.4. Cadre institutionnel et gouvernance

#### ✔ Rôles et responsabilités des Ministères

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable définit les politiques nationales sur le changement climatique et gère les fonds climatiques internationaux.
- Les Ministères de l'Économie, du Plan et du Développement, ainsi que des Finances et du Budget supervisent la répartition et la gestion budgétaire des fonds climatiques, tout en promouvant des politiques fiscales incitatives.

#### ✔ Coordination et gouvernance

- Le Comité Interministériel pour le Financement Climatique assure la coordination entre différents ministères et agences, supervise la mise en œuvre des projets et évalue leur performance.
- La Direction Générale des Financements met en place des mécanismes de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) pour garantir l'utilisation efficace et transparente des ressources financières.

#### ✔ Collaboration avec les fonds internationaux

- Plusieurs fonds internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'Adaptation et le Fonds pour l'Environnement Mondial, jouent un rôle crucial dans le financement des projets climatiques.
- Les points focaux de ces fonds collaborent au sein d'une plateforme interministérielle pour optimiser les synergies et accroître les investissements, bien que la mobilisation des fonds demeure un défi majeur pour renforcer la résilience climatique du pays.

### 3.3.5. Sources de financement climatique au niveau national

✔ **Sources nationales publiques:** budgets nationaux et fonds souverains.

✔ **Sources privées:** La Côte d'Ivoire progresse dans le financement privé de la transition écologique, mais le secteur demeure émergent et nécessite des renforcements, notamment via des investisseurs institutionnels, des banques commerciales, des fonds d'investissement et des obligations vertes.

#### 🔗 Sources mixtes innovantes:

- Partenariats Publi-Privé (PPP).
- Blended Finance.
- Marché du carbone.
- Article 6 de l'Accord de Paris.
- Agences de Crédits à l'Exportation (ECA)

## 4. CONCLUSION

### 4.1. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

La finance climatique implique diverses parties prenantes, notamment le gouvernement, les banques commerciales, les ONG et les investisseurs privés, chacun jouant un rôle clé dans le financement et la mise en œuvre des initiatives climatiques.

### 4.2. RECAPITULATIF DU FINANCEMENT POUR LA CDN 2022

En 2022, la Côte d'Ivoire a mobilisé 9 000 milliards de FCFA pour des actions climatiques, principalement sous forme de subventions, reflétant une collaboration internationale solide.

### 4.3. RECAPITULATIF DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES

Les investissements en 2022 couvrent divers programmes, y compris les énergies renouvelables et l'adaptation aux inondations, essentiels pour atténuer les impacts climatiques.

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS  
NATIONAUX ET LA LÉGISLATION NATIONALE EN LIEN AVEC  
LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET  
LE PROCESSUS DE TRANSPARENCE EXISTANT LIÉS AU  
FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LE CONTEXTE DES  
EXIGENCES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE RAPPORT**

**Mme BLOHOUA EPSE SEA ROSINA FRANCISKA  
JURISTE-ENVIRONNEMENTALISTE  
EXPERT EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET SECURITE  
MARITIME  
EXPERT GOUVERNANCE**



- Cadre juridique
  - ✓ dispositions législatives
  - ✓ dispositions réglementaires
  
- cadre de gouvernance
  - ✓ Ministère de l'environnement
  - ✓ Ministère des finances
  - ✓ Ministère du Développement et du Plan
  
- Quelques stratégies mises en œuvre
- Quelques conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire
- Quelques mécanismes de financement climatique
  
- Travaux à exécuter
  - ✓ Faire des observations dans le but d'enrichir la cartographie.

## ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE

- **Recherche documentaire**
  - Textes juridiques existants
  - Documents de référence comportant les stratégies mises en œuvre en matière de lutte contre les changements climatiques;
  - Présentations d'experts;
  - Entretien formel ou informel avec des personnes ressources.
- **Compilation de la documentation**



# RESULTATS

## 1. CADRE JURIDIQUE

### • Dispositions législatives

- La loi N° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'environnement;
- Loi portant plan national de développement pour la période 2021-2025 pour la stratégie d'investissements publics;
- Loi n° 2014-390 DU 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable;

RESULTAT

### Dispositions législatives (suite)

- Loi numéro 2017-378 du 02 juin 2017 relative à l'aménagement à la protection et à la gestion Intégrée du Littoral ;
- Loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relatives aux lois des finances ;
- Loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

### Dispositions réglementaires

- Décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers, tel que modifié par le décret n°2019-299 du 03 avril 2019.
- Décret n°2022-742 du 28 septembre 2022 fixant le cadre de maturation, de programmation et de gestion des projets d'investissements public ;

### Dispositions réglementaires (suite)

- Décret N°2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le processus annuel d'élaboration du Budget de l'État.

## CADRE DE GOUVERNANCE

### **Ministère en charge de l'environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique**

- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) Décret n° 2023-820 du 25 Octobre 2023 portant Attributions des membres du gouvernement. Art 21 ;
- Direction Générale de l'Environnement (Décret n° 2023-968 du 06 décembre 2023 portant organisation du MINEDDTE);

## CADRE DE GOUVERNANCE

### **Ministère en charge de l'environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique**

- Direction de la lutte contre les changements climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE);
- Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC);
- Commission Nationale de Lutte contre les Changement Climatiques (CNLCC);

## RESULTAT

- Bureau du Marché Carbone ;
- Agence Nationale de l'Environnement (ANDE);
- Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la dégradation des forêts (CN-REDD+);
- Plateforme nationale de réduction des risques et gestion des catastrophes;

## RESULTAT

- Commission Nationale du Développement Durable;
- Fonds National de l'Environnement (FNDE);
- Direction de la coopération internationale et de la mobilisation des financements;
- Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial

**Ministère en charge des Finances**

- Ministère des Finances et du Budget (art 9)
- Comité National de Pilotage Partenariat Public-Privé (CNP-PPP): Cadre de concertation entre le secteur privé et l'administration publique qui constitue un outil de recherche de financement;
- Comité Environnemental, social et de gouvernance (ESG): Comité de d'évaluation et de validation des initiatives et actions relatives à la mobilisation de financements verts

**Ministère en charge des Finances**

- Fonds d'étude : Fonds dédié au financement des études de faisabilités des projets proposés au PPI;
- Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX): Organe chargé de la mobilisation et de l'utilisation des ressources auprès des PTF.

**Ministère en charge du développement et du Plan**

- Ministère en charge du développement et du Plan (art 5);
- Direction Générale du Développement et du Plan ;
- Direction de la Programmation des Investissements Publics.

**QUELQUES PLANS ET STRATÉGIES MISES EN ŒUVRE**

- Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques 2015-2020;
- Plan National d'Adaptation au changement climatique du secteur de la santé 2021- 2025;
- Stratégie de communication pour le processus de PNA de la CI 2023-2030;

## QUELQUES PLANS ET STRATÉGIES MISES EN ŒUVRE

RESULTAT

- Stratégie nationale de développement durable 2019-2030;
- Stratégie Nationale d'agriculture intelligente face au climat;
- Plan d'action nationale pour l'efficacité énergétique 2016;
- Plan d'action National des Énergies renouvelables 2016.
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC) est l'une des trois conventions adoptées au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD):

## QUELQUES CONVENTIONS RATIFIÉES PAR LA CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- **Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC)**

C'est l'une des trois conventions adoptées au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD):

*Cette Convention cadre régissant la lutte contre les changements climatiques.*

## QUELQUES CONVENTIONS RATIFIÉES PAR LA CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- **L'Accord de Paris**
- L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques.
- Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 le 12 décembre 2015.
- Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

## QUELQUES CONVENTIONS RATIFIÉES PAR LA CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- **L'Accord de Paris**
- Ratifié par la Côte d'Ivoire le 18 Octobre 2016 par décret n 2016 -839 du 18 octobre 2016 portant ratification de l'Accord de Paris adopté par la Côte d'Ivoire le 12 décembre 2015;
- Son objectif : intensifier la lutte contre les changements climatiques, avec un cadre de transparence renforcée

## QUELQUES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DISPONIBLES ET MIS EN ŒUVRE EN CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- Fonds Vert pour le Climat (FVC) est un mécanisme financier de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques;
- Il a pour objectif de soutenir les efforts des pays en développement pour relever le défi du changement climatique;

## QUELQUES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DISPONIBLES ET MIS EN ŒUVRE EN CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- Fonds d'adaptation aux changements climatiques:
- Ce fonds a pour Objectif de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes face aux effets négatifs du changement climatique et à l'amélioration des capacités adaptatives;

## QUELQUES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DISPONIBLES ET MIS EN ŒUVRE EN CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM): c'est un organisme indépendant qui accorde des financements privés en vue de couvrir les couts additionnels de transformation des projets de développement en investissement générant des bénéfices environnementaux.
  - La BAD est l'agence d'exécution du FEM

## QUELQUES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DISPONIBLES ET MIS EN ŒUVRE EN CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

- Fonds d'investissements climatiques (FIG): mécanisme qui fournit des ressources pour soutenir les projets liés aux changements climatiques.

## QUELQUES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DISPONIBLES ET MIS EN ŒUVRE EN CÔTE D'IVOIRE

RESULTAT

MECANISME	CHAMP D'INTERVENTION	SECTEUR CONCERNE
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	soutenir les efforts des pays en développement pour relever le défi du changement climatique	Atténuation et Adaptation
Fonds d'adaptation aux changements climatiques	contribuer à la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes face aux effets négatifs du changement climatique et à l'amélioration des capacités adaptatives	Adaptation
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	accorde des financements privés en vue de couvrir les coûts additionnels de transformation des projets de développement en investissement générant des bénéfices environnementaux	Atténuation et Adaptation
Fonds d'investissements climatiques	fournit des ressources pour soutenir les projets liés aux changements climatiques	Atténuation et Adaptation

## TRAVAUX À EXÉCUTER



- ✓ Comment la législation nationale et les cadres de gouvernance en Côte d'Ivoire peut être renforcés pour soutenir une gestion transparente et efficace des flux financiers climatiques.

## TRAVAUX À EXÉCUTER



✓ Amélioration de la gouvernance et de la législation pour un financement climatique transparent et efficace en Côte d'Ivoire.

Qu'en pensez-vous ?

## TRAVAUX À EXÉCUTER



### Orientations

✓ Faire des observations dans le but d'enrichir la cartographie;

## TRAVAUX À EXÉCUTER



- ✓ Faire des observations dans le but d'enrichir la cartographie;
- ✓ Examiner la réglementation existante, identifier les lacunes et proposer des recommandations pour améliorer la conformité avec les exigences internationales en matière de transparence et de financement climatique

**Merci!**

---



## PRÉSENTATION DES MARQUEURS DE RIO & PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENT PUBLIQUES

### 1 Définition

Les Marqueurs de Rio sont un outil d'identification et de suivi **des financements liés au climat.**

### 2 Principes

Ils se basent sur les objectifs de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

### 3 Objectifs

Permettre une meilleure traçabilité et transparence des financements climatiques.



## Importance des Marqueurs de Rio dans la Finance Climatique

### Mobilisation des Financements

Les Marqueurs de Rio facilitent l'identification des opportunités de financement climatique.

### Évaluation de l'Impact

Grâce à eux, on peut mesurer les résultats des projets en termes d'atténuation et d'adaptation.

### Transparence des Projets

Ils permettent de suivre l'allocation et l'utilisation des financements climatiques.

## Les Marqueurs de Rio

Les marqueurs de Rio classent les projets selon deux axes majeurs :

1. **Atténuation des changements climatiques**
2. **Adaptation au changement climatique**
3. **Biodiversité et Lutte contre la désertification.**

- Chaque projet est noté :

**Objectif principal (2)** Le marqueur deux (2) est attribué aux projets dont l'objectif principal est l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ou l'adaptation au changement climatique et de Biodiversité et Lutte contre la désertification

**Objectif significative (1)** Le marqueur un (1) est attribué aux projets qui, bien que n'ayant pas le changement climatique comme objectif principal, présentent des co-bénéfices significatifs en matière d'atténuation ou d'adaptation, Biodiversité et Lutte contre la désertification

**Aucun impact direct (1)** Le marqueur zéro (0) est attribué aux projets qui n'ont pas d'objectif clair en matière de <sup>12/19/2024</sup> changement climatique ou qui n'ont qu'un impact marginal sur la réduction des émissions de GES ou sur la résilience climatique <sup>3</sup>

## Cas de la Côte d'Ivoire

- En Côte d'Ivoire, les marqueurs de Rio sont utilisés pour suivre les projets en lien avec :
  - Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN)
  - Le Plan National d'Adaptation (PNA)
- Ils permettent de mesurer l'impact des financements climatiques dans les secteurs clés : agriculture, infrastructures vertes, énergies renouvelables.

# Transparence et Traçabilité des Financements Climat

- Les marqueurs de Rio permettent à la Côte d'Ivoire de garantir une meilleure transparence des financements climat.
- Le système national de mesure, de notification et de vérification (MRV), en collaboration avec ICAT, renforce cette traçabilité.

12/19/2024

5

## EXEMPLES CONCRETS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

### 1. Projets d'Énergie Renouvelable (Marqueur 1)

**1. Construction de Parcs Éoliens** : Le projet de parc éolien de **Tiemélékro**, qui vise à produire de l'électricité à partir de sources éoliennes, contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### 2. Projets d'Adaptation aux Changements Climatiques (Marqueur 2)

**1. Infrastructures Résilientes** : Projet de **protection des côtes d'Abidjan** contre l'érosion côtière pour préserver les infrastructures et les communautés côtières.

### 3. Projets de Transport Durable (Marqueur 1 et 2)

**1. Développement des Transports Publics** : Projet de **transport en commun à Abidjan**, qui inclut le développement d'un système de bus rapide (BRT) **pour réduire la congestion et les émissions**.

**4. Marqueur 0**: Construction d'un hôpital régional à Yamoussoukro. Bien que ce projet vise à améliorer l'accès aux soins de santé pour la population, il n'a pas d'impact direct sur l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.